



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2020

Le Compte Rendu de la séance du 7 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris la décision de rattacher la délibération relative à la proposition de deux délégués (Patrick GRENIER, titulaire, et Jean François PRESSIGOUT, suppléant à la CIID de GrandAngoulême, à la séance du 7 octobre 2020.

## **1) Mise en place du nouveau Conseil Municipal**

Suite aux démissions de Monsieur Alain THOMAS et Madame Catherine DESILVESTRI et conformément à l'article L270 du Code Electoral, Monsieur Anthony DOUET et Madame Manitraritiana CORBIN sont respectivement installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

## **2) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de plus de 1000 habitants, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

## **3) Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Suite au départ à la retraite d'un agent, son temps de travail a été réparti sur celui d'agent territorial à temps non complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide ainsi :

- de supprimer l'emploi d'agent à temps non complet pour une durée de 10.55 heures hebdomadaires annualisées,
- de créer un emploi d'agent à temps non complet pour une durée de 15 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

## **4) Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Suite au départ à la retraite d'un agent, son temps de travail a été réparti sur celui d'agent territorial à temps non complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide ainsi :

- de supprimer l'emploi d'agent à temps non complet pour une durée de 22 heures hebdomadaires annualisées,
- de créer un emploi d'agent à temps non complet pour une durée de 27 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

## **5) Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

Suite au départ d'un agent technique par voie de mutation et pour le remplacer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **6) Subvention exceptionnelle à l'association CHAPITRES**

Cette association a pour but de sensibiliser la population à la stérilisation et à l'amélioration du bien-être des chats. Elle est intervenue sur la commune auprès d'une habitante de Dirac qui ne maîtrisait plus la situation de surpopulation. Elle a soigné, vacciné, stérilisé et propose l'adoption de ces chats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association CHAPITRES.

## **7) Tarif, Dimensions et Durée des concessions dans l'ancien cimetière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020 les tarifs, dimensions et durées proposées ci-dessous :

Type de concession	Tarif pour 30 ans	Tarif pour 50 ans
Dans l'ancien cimetière	28 € le m <sup>2</sup>	48 € le m <sup>2</sup>
Concession simple	126.00 €	216.00 €
1.50 x 3.00 m	+ 25 € de droit d'enregistrement	+ 25 € de droit d'enregistrement
Concession double	210.00 €	360.00 €
2.50 x 3.00 m	+ 25 € de droit d'enregistrement	+ 25 € de droit d'enregistrement

### **8) Révision du loyer de la maison communale au 1<sup>er</sup> décembre 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'augmenter le loyer au 1<sup>er</sup> décembre 2020 et ce conformément au contrat de location. Le loyer mensuel s'élèvera à 410,28 euros.

### **9) Bail Commercial des « Délices d'Anaïs »**

Le bail commercial dérogatoire signé avec Monsieur Dorian AUGER arrive à échéance. Il convient de lui proposer un bail commercial de 9 ans dont le loyer mensuel s'élèvera à 340 euros HT auquel s'ajouteront des charges de maintenance de matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme Le Maire à signer le bail commercial selon les conditions énumérées ci-dessus.

### **10) Suspension des loyers pour les commerces devant cesser leur activité suite au confinement du 30 octobre 2020 et report du remboursement de la Taxe Foncière 2019.**

Les commerces concernés sont le salon de coiffure « L'art de Justine » et le restaurant « Le Chat Bourg ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de suspendre les loyers desdits commerces jusqu'à leur réouverture et décide de reporter le remboursement de la Taxe Foncière 2019.

### **11) Participation communale à la Restauration et garderie pour les enfants de l'école intercommunale Bouëx Dirac Garat**

Madame le Maire rappelle l'historique de la création de cette école maternelle intercommunale, et précise que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 la commune de Garat a repris l'activité de la gestion de restauration et de garderie de ladite école qui était assurée auparavant par l'Amicale Laïque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents confirme que les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement seront réparties au prorata du nombre d'enfants scolarisés de chaque commune, diminuées des remboursements éventuels perçus et que les dépenses d'investissement seront réparties au prorata de la population de chaque commune, diminuées des subventions éventuelles perçues. L'année de référence annuelle sera l'année civile.

### **12) Budget Communal : Décision Modificative**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les modifications budgétaires suivantes :

Chap/Article	Désignation de l'article Intitulé	Section Investissement	
		Dépenses	Recettes
041-2031	Opération d'Ordre Intégration frais d'études		+ 8 921.64
041-2033	Opération d'ordre Intégration frais de parution		+ 830.26
041- 2313	Opération d'ordre Intégration frais études + parution	+ 9 751.90	

### **13) Autorisation de stationnement du Food Truck du « Chat Bourg » sur la place des Rampeaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que le Food Truck du « Chat Bourg » se stationne gratuitement sur la place des Rampeaux en attendant la réouverture de son établissement.

### **14) Centre de Gestion de la Charente : Convention de service « Recrutement, Remplacement, Renfort »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le CDG16.

### **15) Défenses des intérêts de la commune devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux concernant le dossier sécheresse 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de se constituer auprès de la Cour d'Appel pour obtenir le maintien de l'arrêté contesté, autorise Madame le Maire à ester en justice et désigne le cabinet EXEME ACTION pour représenter la commune devant cette instance.

### **16) Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les nouveaux statuts de la Fourrière concernant l'adhésion de 3 nouvelles communes Vindelle, Turgon et Chabrac.

### **17) Approbation du rapport annuel 2019 de la SPL GAMA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le rapport annuel 20189 tel que présenté.

Date d'affichage : 4 décembre 2020

Madame le Maire

